

PAR BASTIEN SCORDIA

21 octobre 2020, 14:48, mis à jour le 21 octobre 2020, 14:52

Suspension de la distribution aux agents publics de masques potentiellement toxiques

Mardi 20 octobre, le gouvernement Castex a annoncé suspendre la distribution des masques textiles de la marque DIM. Procurés notamment aux agents de l'État et aux enseignants, ceux-ci sont suspectés d'être toxiques. Des expertises sont en cours.



Les masques distribués aux agents de la fonction publique de l'État et notamment aux

enseignants sont-ils toxiques ? Dans l'attente des résultats d'une expertise et *"par précaution"*, l'État a décidé de suspendre la distribution des masques textiles de la marque DIM, accusés d'être traités avec un produit toxique par le site Reporterre. En cause : le traitement de ces masques aux zéolites d'argent et de cuivre *"pour éliminer les bactéries qui pourraient se développer sur les masques, notamment lors de leur stockage"*.

Face à la polémique et aux critiques des syndicats, le gouvernement tient à souligner que des vérifications de conformité ont été réalisées avant la distribution de ces masques. Ils *"sont conformes à la réglementation européenne en vigueur"* et *"ont fait l'objet d'une certification par un organisme indépendant qui a conclu à l'absence de risque pour la santé humaine"*, souligne-t-il ainsi dans un communiqué publié mardi 20 octobre.

L'Anses saisie

Un processus de *"réévaluation de risque"* concernant ces zéolites est toutefois *"en cours"* au niveau européen et conduit par l'Agence européenne des produits chimiques. *"En parallèle de cette réévaluation, une étude de fin 2019 a mis en lumière des risques pour la santé de ces substances"*, indique l'exécutif. *"Pour un usage toutefois différent de celui déclaré par les sociétés productrices de masques et en particulier la marque DIM"*, tient à préciser le gouvernement. Celui-ci a par ailleurs décidé de saisir l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation de l'environnement et du travail (Anses) pour mener des tests supplémentaires sur ces masques.

Mais, souligne le gouvernement, *"à ce jour et sous réserve des études en cours"*, les risques liés au port de ces masques sur la santé humaine *"ne sont pas démontrés"*. *"De plus, aucun signalement imputable aux masques traités à la zéolite n'a été effectué"*, ajoute-t-il. En substitution, d'autres modèles de masques, sans zéolites, vont être distribués aux agents

de l'État.